

28/04/2025

---

# **Il s'agit de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), un impôt créé en 1996 destiné à rembourser la dette de la Sécurité sociale. La CRDS est prélevée au taux de 0,5% sur la quasi-totalité des revenus des particuliers, excepté les aides sociales**

Le gouvernement a prolongé discrètement un impôt sur tous les salaires

Salariés, retraités, chômeurs... Peu le savent mais un impôt est prélevé tous les mois sur les revenus des Français. Il aurait dû disparaître cette année, mais le gouvernement l'a prolongé pour 10 ans. Peu de gens font attention à cette ligne sur leur bulletin de paie. Perdu entre l'assurance chômage, la sécurité sociale, les cotisations retraite et la CSG, ce prélèvement mensuel ponctionne pourtant tous les mois le revenu de l'ensemble des salariés. Même les retraités et les chômeurs voient leurs pensions et leurs indemnités réduites à cause de ce prélèvement mensuel. Il s'agit d'un impôt, discret et souvent méconnu du grand public. Il aurait dû être supprimé cette année et pourtant il a été prolongé par le gouvernement. Il s'agit de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), un impôt créé en 1996 destiné à rembourser la dette de la Sécurité sociale. La CRDS est prélevée au taux de 0,5% sur la quasi-totalité des revenus des particuliers, excepté les aides sociales. La CRDS est directement perçue par la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), l'organisme chargé de rembourser la dette sociale. Initialement, la CRDS devait prendre fin en 2024, une fois la dette de la Sécurité sociale remboursée. Cependant, la crise du coronavirus a changé la donne. En effet, le gouvernement a décidé de transférer 136 milliards d'euros supplémentaires de dette à la CADES, repoussant ainsi la fin de la CRDS à 2033. Cette prolongation pourrait même aller jusqu'en 2042 si la dette "Covid" de 150 milliards d'euros était elle aussi transférée à la CADES. Personne n'y fait vraiment attention et la plupart des ménages ne savent pas forcément à quoi correspond cette ligne sur les fiches de paie ou sur les attestations de versement des pensions de retraite et des indemnités chômage. Pourtant cet impôt se traduit par une réduction non négligeable des revenus nets perçus à la fin du mois par la grande majorité des Français. En clair, si l'impôt avait effectivement disparu, les salaires, les pensions de retraite et les indemnités chômage seraient plus élevés. Or, la perte de revenus est conséquente. D'après les simulations réalisées par ADP, entreprise spécialisée dans les solutions pour les ressources humaines, cette prolongation de la CRDS aura un impact significatif sur le pouvoir d'achat des Français. Prenons l'exemple d'un salarié gagnant 1 806,94 euros brut par mois. Actuellement, il paie 9,17 euros de CRDS chaque mois, soit 110,04 euros par an. Si la CRDS est prolongée jusqu'en 2033 comme prévu, il devra continuer à payer cette somme pendant 9 ans de plus, soit un total de 990,36 euros. Pour un salarié gagnant 3 500 euros brut mensuels, la prolongation de la CRDS jusqu'en 2033 représente un coût supplémentaire de 17,37

euros par mois, soit 208,44 euros par an. Au bout de 9 années, le salarié aura payé au total 1 875,96 euros de CRDS. [journaldunet](#)

From:  
<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:  
<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024/05/crds>

Last update: **27/05/2024**

